Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_166-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, VINET Liliane, PASQUET Nathalie, ROUXEL Frédérique, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, LEHAGRE Alain, JUGDÉ Jean-Claude, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, SIMON Mélanie, CHARDINNE DELISLE Laurène, DEFRANCE Matthieu, ALIAGA Marie, MAREAU Yannick, LE COLLETER Gwénolé

Absent(s) excusé(s) :
DU MOTTAY Éric (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), GALLIER Maxime (Mandataire VINET Liliane), BIGOT Yves (Mandataire PASQUET Nathalie), IGHAFI Ilyes (Mandataire SIMON Mélanie), GREIVELDINGER Jacques (Mandataire AMELOT Delphine), POSTEC Christelle (Mandataire ROUXEL Frédérique), DELAUNAY Myriam (Mandataire CHARDINNE DELISLE Laurène)

CHUBERRE PHILIPPE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2025_166 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - RAPPEL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES / PÉRIODE DU 24 OCTOBRE AU 28 NOVEMBRE DÉCEMBRE 2025

(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-dessous :

Préemptions / non-préemptions	3 décisions
Concessions de cimetière	3 décisions
Protocole d'accord transactionnel	1 décision
Commande publique	1 décision

Thème de l'acte	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Libellé de l'acte
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2025_095	29/10/2025	Renouvellement de concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement B/74
URBANISME	V_DC_2025_096	07/11/2025	Décision de non préemption - SCI AS IMMO
URBANISME	V_DC_2025_097	07/11/2025	Décision de non préemption - SARL KER SUQUET - Rue de la Terre Adelie

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502784-20251211-V_DEL_2025_166-DE

URBANISME	V_DC_2025_098	07/11/2025	Décision de non préemption - Alphasis - vendeur TAVOLARA
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2025_099	01/12/2025	Renouvellement de concession de terrain dans le Cimetière de La Ricoquais - Emplacement A/51
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE	V_DC_2025_100	01/12/2025	Concession de terrain dans l'espace cinéraire du Cimetière de la Ricoquais - Emplacement F/85d
FINANCES LOCALES	V_DC_2025_101	01/12/2025	Sinistre du 15 avril 2024 - protocole d'accord transactionnel - Madame STANESE

Désignation	**Attributaire**	**Notification**	**Total HT**
MOE - EXTENSION RICOQUAIS	MICHOT ARCHITECTES 35000 RENNES	06/11/2025	824 832,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération:

1°/ PREND ACTE des décisions prises par le Maire ou son représentant telles que précitées.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 11 décembre 2025

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
CHUBERRE Philippe